

L'USEP, QU'EST-CE QUE C'EST ?



L'USEP, rattachée à la Ligue de l'enseignement, signifie **Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré**. Union, car l'USEP est composée d'un comité national, de comités départementaux (dont le nôtre en Isère) et d'associations USEP locales. La mission du comité départemental est d'organiser des rencontres sportives entre différentes écoles pendant le temps scolaire et hors temps scolaire et de soutenir les activités proposées par les USEP locales.

Avec le départ d'Éric Sicard (président) et de Catherine Michoulier (trésorière), ainsi que d'autres parents d'anciens CM2, l'USEP a lancé un appel aux parents bénévoles pour reprendre le bureau. En vain ! Pour que l'USEP continue de vivre à l'école, certaines enseignantes se sont portées volontaires. Nous retrouvons ainsi Hélène Biscondi, (présidente), Florence Boulenger (trésorière) et Carole Godet (secrétaire).

Cette année, l'adhésion de l'école à l'USEP a permis la découverte des jeux d'orientation et des jeux de lancers en élémentaire, la journée du sport scolaire, "Bal d'enfants".

En dehors du temps scolaire, pour les élèves affiliés et en partenariat avec l'USEP : une sortie à la galerie Eurêka à Chambéry, une matinée Kinball, le téléthon, une sortie spéléologie aux cuves de Sassenage.

Un appel est lancé aux parents volontaires pour proposer et/ou encadrer des activités culturelles ou sportives.

Carole GODET, Directrice de l'École

PROPOSITIONS AUX ANCIENS DE PARTAGER LE REPAS DES ENFANTS

UNE CANTINE INTERGENERATIONNELLE

Dès la rentrée scolaire 2019, nous souhaitons proposer aux personnes autonomes de plus de 65 ans de venir manger à la cantine avec les enfants. Ce serait l'occasion d'un moment de partage et de rencontre entre seniors et enfants.

À titre d'expérience, *un lundi par mois*, nous pouvons accueillir 8 personnes afin qu'il y ait un senior par table (*soit 3 personnes au 1^{er} service à 12h et 5 autres au second service à 12h40*)

Les dates retenues pour l'année 2019 sont les **lundi 9 Septembre, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre**.

Le coût du repas complet est fixé à 5,50€. Le règlement (ordre du trésor public) se fera le jour même auprès de la responsable.

Renseignements et inscriptions **UNE SEMAINE AVANT** auprès de Myriam DJEBBAS - Service Enfance-Jeunesse : 06.88.03.74.58 ou plaj38@wanadoo.fr

ENVIRONNEMENT ET BRUIT

Afin que chacun d'entre nous puisse profiter de moments de détente, nous vous rappelons que les travaux utilisant les appareils causant du bruit en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, scies, etc. ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Merci à tous d'appliquer ces règles de bons sens et de civisme.